

Étude de cas CPES

Sources de La Vigne, FR

Aire d'étude

Première entreprise publique d'eau en France, Eau de Paris est la régie municipale en charge du captage, du traitement et de la distribution de l'eau potable à 3 millions de consommateurs. Les Sources de la Vigne, situées à environ 100 kilomètres à l'ouest de Paris, participent à cette alimentation en eau potable avec une production moyenne par jour d'environ 27 000 m³.

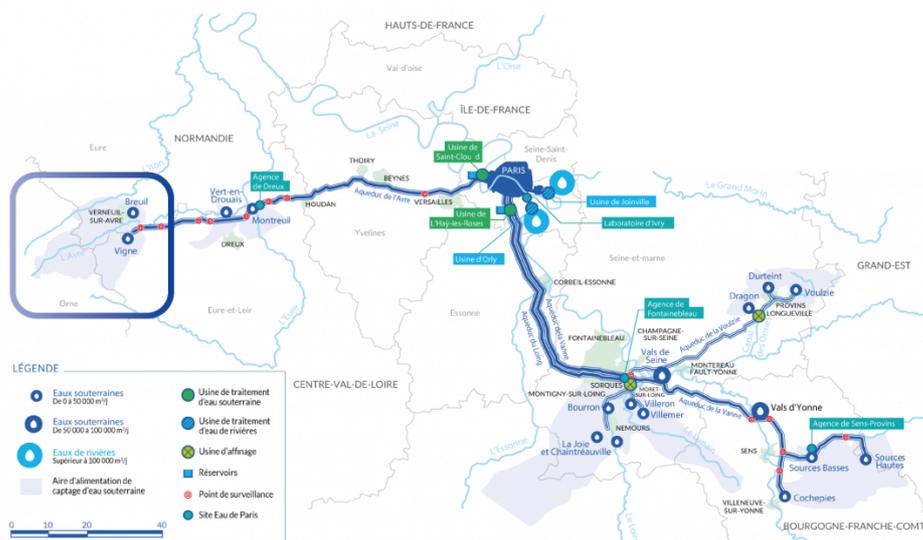


Schéma d'alimentation en eau potable de Paris

Situation géographique

L'aire d'alimentation (AAC) des Sources de la Vigne, surface sur laquelle une goutte d'eau tombée est susceptible d'être collectée aux sources, représente 37 550 ha (environ 380 km²), dont les 2/3 en Normandie et le 1/3 restant dans la région Centre Val-de-Loire. 40 communes sont présentes sur ce territoire. Les syndicats d'eau locaux prélèvent donc la même ressource en eau et rencontrent les mêmes enjeux de qualité de l'eau. Les terres de l'AAC sont caractérisées par **une vulnérabilité forte aux polluants** en raison d'une structure karstique favorisant les **infiltrations rapides**. Les surfaces agricoles occupent 60% du territoire et environ 300 agriculteurs y pratiquent des systèmes culturaux majoritairement caractérisés par des rotations simplifiées en grandes cultures et un élevage en déclin.

État de l'environnement

L'état de l'environnement de la zone pilote a été analysé à l'aide du modèle Problème> Sources> Cheminement> Récepteur> Impact, commun à tous les sites pilotes.

Le **problème** est la pollution de la ressource en eau avant captage par les nitrates et pesticides.

Les **sources** sont les pollutions diffuses d'origine agricole (fertilisation et traitements phytosanitaires)

Le **cheminement** emprunté par les pollutions est le ruissellement et les infiltrations. Le territoire du site pilote a une structure karstique qui favorise les infiltrations rapides.

Le **récepteur** correspond aux eaux souterraines alimentant les Sources de la Vigne

L'**impact** sur la ressource est la dégradation de la qualité de l'eau avant captage sur le long-terme.

Plus d'informations

Les enjeux liés à la qualité de l'eau pour la fourniture d'eau potable concernent en particulier les **pesticides et les nitrates**. En 2007, Eau de Paris a inauguré une nouvelle usine de traitement des pesticides à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine), mais la régie a pour **objectif de réduire ces pollutions**

diffuses avant captage pour garantir la conformité de l'eau aux normes de potabilité sur le long-terme.

Eau de Paris a engagé des actions de protection de la ressource avec les agriculteurs depuis 1995. Dès l'origine, les actions basées sur le volontariat cherchent à créer une dynamique territoriale. Une animation agricole et un accompagnement individuel et collectif sont déployés par la régie, alors que des diagnostics individuels et des expérimentations locales (systèmes bas intrants, prairies en système élevage bovin) sont proposés en partenariat avec les chambres d'agriculture et les organismes professionnels agricoles. Des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont portées par Eau de Paris depuis 2008. Ces aides financières issues de la Politique agricole commune permettent un accompagnement économique des agriculteurs au changement de leurs pratiques. En complément, la régie réalise des acquisitions foncières de terres destinées à conserver leur usage agricole par le biais de baux ruraux à clauses environnementales. **L'objectif de ces outils est de faciliter une transition vers des systèmes agricoles durables favorables à la ressource en eau.** Enfin, Eau de Paris met ces actions en perspective avec un programme de suivi de la qualité de l'eau ambitieux afin d'en caractériser les effets.



Journée de formation avec les agriculteurs sur l'AAC de la Vigne

Le bilan de l'engagement des agriculteurs dans des MAEC ou des systèmes en agriculture biologique (AB) sur les AAC d'Eau de Paris montre l'efficacité des actions réalisées : 9 762 hectares de cultures durables (MAEC + AB) en 2017, contre moins de 2 000 en 2007. Cette dynamique positive d'engagement dans des changements durables de pratiques agricoles a permis de constater de premiers effets positifs sur les captages. Toutefois, de nouvelles attentes des agriculteurs émergent vis-à-vis de ces aides financières.

Eau de Paris a donc souhaité construire un nouveau dispositif d'aide, plus clair et cohérent, basé sur des contrats adaptés aux enjeux des territoires et issus de cette expérience de 30 ans. L'objectif est de définir des mesures avec des cahiers des charges connus et stabilisés avant l'engagement des agriculteurs, adaptés aux réalités agronomiques locales et encadrés par un dispositif de suivi, d'accompagnement et de versement des aides cohérent et maîtrisé par Eau de Paris.

Le nouveau dispositif est co-construit avec des agriculteurs référents sur les AAC sur la base du retour d'expérience acquis sur les MAEC existantes, de l'analyse des freins aux engagements, des modifications à apporter et des objectifs à atteindre pour protéger efficacement la ressource en eau. L'appui d'une commission technique agricole (l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, chambre d'agriculture, agriculteurs, INRA, référent AB) et de conseillers élevage permet d'alimenter les réflexions.



Aqueduc de l'Avre (Eure-et-Loir)

Contact

Eau de Paris : +33 1 64 45 22 05 – antoine.szadeczki@eaudeparis.fr